

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2010

En préambule, Mr le maire propose au conseil d'avoir une pensée pour les sinistrés et les familles des victimes de la tempête de samedi dernier notamment pour nos voisins vendéens et charentais.

Concernant Chiché, il y a eu des effets de cette tempête sur notre territoire. Essentiellement sur la salle des fêtes le pan côté Sud de la toiture, qui ne s'était pas envolé en 1999, a été détruit par la force du vent (139 km/heure relevé à Chiché). Des dégâts ont également été constatés :

- salle de théâtre
- panneaux de signalisation
- lampadaires
- tuiles sur l'église, la mairie, logements locatifs
- stores extérieurs à la halte garderie
- arbres à la Poraire

De nombreuses coupures d'électricité sont également à déplorer notamment sur Chausserais où ce soir encore des foyers sont sans électricité.

Le maire tient à remercier la disponibilité des employés communaux, des conseillers présents, des bénévoles et l'entreprise COUDREAU qui a très vite réagi.

Des devis sont en cours et les réparations se feront dès l'accord de l'assurance GROUPAMA.

En ce qui concerne la toiture de la salle il faut compter 15 jours à 3 semaines de délai pour la commande des bacs aciers.

On ne déplore pas de victimes, c'est l'essentiel car il y avait une soirée dansante dans la salle ce soir-là mais tout le monde était parti à l'heure où la toiture s'est envolée (vers 3 h 00 du matin semble-t-il). Aucune voiture n'était stationnée sur le parking autour de la salle.

Le département est déclaré en catastrophe naturelle.

Les tôles de la toiture de la salle se sont envolées jusque dans la propriété de Mr DORET, 1, rue du Théâtre, et ont endommagé sa toiture. La commune indemnisera éventuellement Mr DORET pour la part non prise en charge par son assurance (franchise).

1. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement

- achat d'un portillon pour l'école Henri Dès : 2 devis ont été demandés mais un seul répond aux normes de sécurité (selon avis du major Marolleau) : 667 € HT. Le conseil accepte cet achat.
- Transfert de la garderie périscolaire : déménagement prévu dans la journée du 9 mars. Un courrier a été distribué dans les écoles ce jour pour avertir les parents concernés.

Lors de la prochaine réunion de la commission, Mr MARY propose de préparer le budget 2010.

Location du Club house : les locations peuvent être prises jusqu'à fin juillet seulement. Les travaux de réfection du toit seront programmés en fin d'année.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

Mme MERCERON informe le conseil que 2 réunions importantes ont eu lieu.

- 1) **Réunion concernant la mise en place du Relais Assistantes Maternelles** à Chiché : 10 assistantes maternelles et 7 parents ont participé. Les responsables du service R.A.M. de Bressuire ont présenté le fonctionnement de ce nouveau service mis gratuitement à la disposition des assistantes maternelles et des parents de Chiché.

Il n'y a, pour l'instant, pas de permanence à Chiché, mais les parents et les assistantes maternelles peuvent d'ores et déjà appeler le relais à Bressuire ou prendre rendez-vous dans les locaux du C.C.A.S de Bressuire (place du Millenaire).

Lors de la réunion, il a été notamment convenu que chaque commune doit prévoir le matériel pour le fonctionnement de son propre relais (bureau, armoire de rangement, jeux, etc...).

Rappel : il ne s'agit pas d'un service communautaire mais d'un service intercommunal avec mutualisation des coûts. La part financière revenant à chaque commune est calculée en fonction du nombre de places agréés par la PMI : coût pour la commune de Chiché : environ 2000 €.

Mr le maire est satisfait de la mise en place de ce service qui avait été instamment demandé par les assistantes maternelles de Chiché depuis plusieurs années. Aujourd'hui toutes les communes du canton y adhèrent.

- 2) **Réunion avec tous les parents des deux écoles** (15 de l'école Henri Dès et 8 de l'école Notre-Dame) **concernant la mise en place du Pédibus à la cantine**. Les échanges ont été un peu difficiles mais constructifs. Les parents avaient besoin d'être rassurés par rapport à la sécurité du déplacement (traversée de la nationale).

Il a été reproché au conseil d'avoir seulement pris l'avis du conseil d'école mais pas celui de l'ensemble des parents.

Le maire rappelle la décision de la dernière réunion de continuer et faire un point en fin d'année. L'aspect sécuritaire est évidemment prioritaire. Des moyens qui ne sont pas encore pris sont à l'ordre du jour et font l'objet d'études de faisabilité (mis en place de feux de signalisation, barrières de sécurité le long de la route de Clessé, balisage le long du parking salle de gym, etc...). Il est également envisagé un 4^{ème} accompagnateur pour le groupe d'enfants.

Par ailleurs, Mme MERCERON rappelle l'organisation d'une soirée « Roumanie » le 9 avril 2010 pour présenter le bilan de la venue des roumains en été 2009.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

La commission s'est réunie jeudi dernier. Mr RENAUDET fait le compte rendu des propositions de la commission.

1) Sécurisation traversée de la nationale pour le pédibus :

- a. estimation pour installation de feux : 25.000 € (matériels + pose). La réponse de la DIRCO à ce sujet est parvenue le 10 février en mairie. Le maire en donne connaissance au conseil. Quel système doit-on mettre en place ?
- b. Une demande d'installation d'un compteur pour mesurer la vitesse.
- c. La commission propose de disposer des poteaux en bois le long du trottoir avec une corde. (en face la maison de retraite et le long de chez Guinefoleau).

2) Demande d'un artisan pour la réalisation d'un terrassement d'un terrain privé situé le long de la route réalisée au Pressou pour desservir notamment le futur terrain de Mr ROBIN. La conclusion de la commission a été de dire que la commune n'interviendra pas sur le terrain privé mais pourra aider dans la réalisation de la clôture le long de la route par exemple. Il y a eu des précédents en matière d'aides indirectes aux entreprises depuis quelques années, par exemple : achat par la commune d'un terrain près de l'entreprise Madysèvres pour réaliser le parking de cette entreprise, marquage au sol pour le parking de Gevana, dans le cadre de l'entreprise de Mr Robin, la commune finance la réalisation de la route en achetant le terrain. Dans le cadre de la compétence « Economie », la communauté de communes a pris en charge une partie de la clôture au garage des loges, pour l'entreprise HES, la communauté de communes prend à sa charge le coût des branchements. Prise en charge également des travaux de séparation de l'atelier relais et enrobé du parking.

Le conseil décide de voter à bulletins secrets :

- 1- Non : pas de participation de la commune
- 2- Clôture en limite de propriété uniquement
- 3- Terrassement uniquement
- 4- Terrassement + clôture

Résultat du vote : 19 votants

- terrassement + clôture : 2 voix

- clôture : 16 voix

- non : 1 voix

La commune aidera donc l'artisan pour la clôture si son projet se réalise. Le terrassement de son terrain restera à sa charge.

- 3) Achat d'un semoir d'occasion à Mr Laurent MINOZA pour remplacement du semoir hors service. Voir pour les modalités de paiement de ce matériel d'occasion. Estimation à faire.
- 4) Elagage des haies : 100 m3 de copeaux récoltés et remis intégralement sur les parterres de la commune. Résultat satisfaisant.
- 5) Estimation pour réfection des chemins : de la Grande Métairie (2.609 € HT), des Escardières (1452 € HT) et du Plessis Olivier (2.633 € HT). De plus, la somme de 4.640 € HT pour des purges de fossés a été prévue.
- 6) Maîtrise d'œuvre pour la rue de la Forêt : un devis de 8000 € a été fourni par Alpha Géomètre. Cette maîtrise d'œuvre, relativement simple, peut être prise en charge par la commune. Mr RENAUDET se propose de suivre ce chantier. Il conviendra donc de choisir une entreprise en retenant une part importante sur la valeur technique de l'entreprise.
- 7) Demande de Mr BLAIS Stéphane, route de Clessé. Un fossé ouvert traverse son terrain. Le propriétaire a fait buser ce fossé et demande le remboursement des matériaux par la commune. Le conseil est d'accord sur le principe de remboursement mais demandera l'établissement d'une servitude de passage de canalisations par acte notarié. Les frais restant à la charge de la commune.
- 8) Demande d'élagage du chêne à l'angle de la rue des Genêts chez Mme MERCERON Roseline : devis 170 € pour élaguer l'ensemble de l'arbre (côté privé et côté rue). Accord du conseil pour une taille douce.
- 9) Sécurisation du trottoir longeant la nationale au niveau de la maison de Mr René HUARD : à voir en commission (barrières de sécurité tout le long à envisager).

d. Commission Vie Associative

Mr BERTIN a réuni la commission le 20 février. Compte rendu joint.

La commission propose 2 % d'augmentation pour les subventions aux associations.

Par ailleurs, le conseil accepte la proposition de la commission pour l'animation du 14 juillet (DJ TEAM) et l'organisation d'un rallye pédestre.

e. Commission communication

Mr CHATAIGNER fait part des dernières assemblées générales:

- 12 février :
 - a. donneurs de sang avec démonstration de défibrillateurs
 - b. association des Bois d’Amailoux : les nuisances olfactives provenant du C.E.T. étaient notamment à l’ordre du jour.
- 19 février : C.L.I.S. du Centre d’Enfouissement Technique d’Amailoux : rapport d’activité 78.000 tonnes ont été collectées en 2009 (85.000 t en 2008). Toujours des soucis de récupération des gaz. Une torchère de 1000 ° a été installée et parait mieux remplir sa mission. Mais il y a encore quelques plaintes de riverains.
- 24 février : assemblée générale des « Amis de la Maison de retraite ». Mme RAPEAU souhaiterait se voir déchargée de la présidence mais reste pour 2010.

Réunion de la commission communication par rapport au fonctionnement du site internet de la commune à la demande Thomas VERGNAUD.

Règlement du site par rapport à des demandes de personnes privées, publicité, etc... Thomas propose la mise en place d’une charte à adresser aux associations de la commune (voir copie en annexe).

Mr MERCERON se propose de prendre en charge la mission de référent pour répondre à toutes les demandes extérieures (webmaster) et préparer tous les documents devant paraître sur le site. Ainsi la tâche de Thomas sera allégée. Il demande donc la confiance du conseil pour accomplir cette mission.

Il est prévu dans la charte que les associations devront également donner une personne de référence.

La charte sera ensuite publiée dans le bulletin municipal.

Mr MERCERON demande que l’on vote pour lui confier cette mission.

19 votants :

Oui : 17

Non : 1

Blanc : 1

Le nouveau fonctionnement du site est donc mis en place sous la responsabilité de Serge MERCERON.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Compte rendu de la réunion du 10 février joint.

Mr FAURET fait le résumé de la réunion sur l’élimination des déchets fermentescibles à la cantine et lors du bal de l’école Henri Dès et précise que la réflexion doit être poursuivie pour être menée à bien.

2. RESULTAT APPEL D’OFFRES POUR GARDERIE

Rappel de l’option : Habillage de murs en moellons
(estimation 8.000 €)

LOTS	ENTREPRISES	OFFRE DE BASE HT
1	JOSELON	34 082,78 €
2	BATIBOIS	16 954,01 €
3	FBM	12 605,31 €
4	BGN	16 269,00 €
5	BODIN	10 836,05 €
6	CHARRIAU Sébastien	16 989,27 €
7	BONNIN	5 995,39 €
8	LA PEINTURE BRESSUIRAISE	11 626,30 €
9	SANITHERM	25 108,23 €
10	GATINE ELECT	8 900,00 €
	TOTAL HT	159 366,34 €
	TVA	31 235,80 €
	TOTAL TTC	190 602,14 €

Mr MARY prévoit une plus value de 3000 € pour répondre aux besoins de fonctionnement du RAM (agencement bureau, rangements, etc...)

3. RESULTATS FINANCIERS 2009

Le bilan de l'année 2009 présente un excédent de fonctionnement de 283.477,50 € et un excédent d'investissement de 5.114 €. Ces sommes seront reportées sur le budget d'investissement 2010.

Remarques concernant certains postes de dépenses du budget 2009.

1. Les charges à caractère général ont augmenté de 0.96 %. Les travaux en régie concernant la serre et la construction du mur en pierre au carrefour de la route de Clessé et la réalisation de la voie d'accès à l'arrière de l'école publique ont notamment fait augmenter les dépenses de fonctionnement de ce chapitre.
2. Les charges de personnel avec une augmentation de seulement 0.5 % pour le personnel titulaire sont bien maîtrisées. + 2.4 % d'augmentation sur l'ensemble de ce poste dues notamment au recours à du personnel intérimaire pour le remplacement de Mme BLANCHARD en congés maternité.
3. Les autres charges de gestion courante diminuent de 0.82 % par rapport à l'année 2008. La baisse du montant des subventions accordées en est la principale raison.
4. Les charges financières ont augmenté de 20 % parce qu'il a fallu rembourser 2 annuités la même année pour l'emprunt réalisé pour les travaux du parking de la salle de sports. Le montant de l'annuité redeviendra à son niveau normal en 2010.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement (+4,8 %) globalement :

1. Les produits des services augmentent de 5,8 % en raison notamment du nombre d'enfants accueillis à la cantine et à la garderie.
2. Le produit des impôts et taxes augmentent de 3 %
3. Les dotations et subventions de l'Etat baissent de 5 %.

A ce sujet, il semblerait que la dotation forfaitaire de l'Etat pour 2010 subisse une diminution alors que le nombre d'habitants pour la commune est en hausse ainsi que la longueur de la voirie communale. Le potentiel fiscal de la commune entre en ligne de compte pour le calcul du montant. Affaire à suivre.

4. VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le maire présente les différents taux appliqués dans les communes environnantes et de même importance que la commune de Chiché.

Il est à noter que les taux de la commune sont parmi les plus bas.

Le maire précise qu'une commune comme la nôtre qui a des projets, a 3 possibilités afin de les financer :

- Par des ressources provenant de l'état (dotations et subventions)
- paiement des services (facturation du coût des services liés à l'enfance par exemple)
- impôts locaux (3 taxes directes locales)

Mme TURPAULT signale que la pression fiscale pourrait freiner la consommation des ménages.

Mr MERCERON ajoute que l'on peut aussi financer nos projets en faisant des économies (ex. maîtrise d'œuvre pour la rue du de la Forêt, travaux en régie).

En 2009 et 2008 le conseil municipal a voté une augmentation des taxes de 2 %.

Mr GROLLEAU fait remarquer que c'était la troisième année de suite que nous augmentons les impôts alors que le précédent mandat avait fait de gros investissements sans les augmenter et que c'est nous qui quelque part devons le faire aujourd'hui. Est ce bien normal ?

Mr MARY précise qu'il faut mettre en adéquation les dépenses (ex. la mise en place du RAM gratuitement et tous les services mis en place pour l'enfance) et les recettes.

Une solution pour l'équilibre serait de faire payer le prix des services (ex. prix du repas à la cantine, garderie) aux usagers.

Après avoir délibéré, sur les raisons pour lesquelles il conviendrait d'augmenter ou non la fiscalité tout en signalant que jusqu'au dernier mandat, les élus municipaux ont toujours financé leurs projets sans pour autant augmenter les taux, le conseil décide de voter à bulletins secrets pour ou contre une augmentation.

- 1^{er} tour : 19 votants

Pas de hausse : 4 voix

+ 1 % : 7 voix

+ 1,5 % : 1 voix

+ 2 % : 7 voix

- 2^{ème} tour : 19 votants

+ 1 % : 11 voix

+ 2 % : 7 voix

Blanc : 1

Le taux des taxes pour 2010 sera donc augmenté de 1 %, soit :

TH : 10.99

TFB : 15.58

TFNB : 48.38

Pour un produit attendu de 319.648 € à inscrire au budget 2010 (soit + 8.764 € par rapport à 2009).

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010

Le maire rappelle les différents moyens pour aider les associations de la commune :

- Matériels
- Logistique
- main d'œuvre communale

La commission « vie associative » propose 2 % d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter de 1 % les subventions pour l'année 2010.

Exception pour « Chiché s'ouvre » : 105 € (idem Chiché Humanitaire)

Pas de subvention pour le Conseil Paroissial en 2010.

« Famille Rurale Départementale » (service des aides ménagères) demande 1 € de l'heure aidée : avis défavorable

6. CAE CANTINE

Accord de la commission départementale de Pôle emploi pour le C.A.E. à la cantine.

Voir également pour un « C.A.E. passerelle » qui serait destiné aux personnes de – 26 ans et qui doit déboucher sur un emploi dans le secteur marchand. Les services de Pole Emploi doivent nous adresser la liste des personnes susceptibles de répondre aux conditions d'un CAE.

Mme MERCERON rappelle le remplacement éventuel de Mme MENARD pour départ en retraite en fin d'année. Mr le maire tient également à privilégier les personnes de la commune.

Date d'embauche prévisible : 1^{er} avril ou 1^{er} mai.

7. ACHAT DE PONCHOS POUR LES ENFANTS DU PEDIBUS CANTINE

Après en avoir délibéré sur les avantages et les inconvénients du port de ponchos par rapport aux chasubles de sécurité fluo, le conseil décide d'acheter des gilets fluo. En effet, les ponchos ne serviront pas quand il ne pleuvra pas et de ce fait, les enfants ne seront pas équipés de vêtements de sécurité. En ce qui concerne la pluie, les enfants sont déjà équipés de vêtements appropriés par leur parent.

8. DEMANDE D'ACHAT DE MATERIELS POUR LES PETITS DADAS

Un devis de fourniture de chevalets pour l'activité de l'association a été demandé. Il s'élève à 558 € TTC. Accord du conseil au même titre que les tables de tennis de table qui ont pu être achetées au début de l'activité de l'association de tennis de table ou autres ordinateurs pour l'informatique.

9. DEVIS PEINTURE ET SELLERIE A LA SALLE DE THEATRE

- Sellerie : 6.500 € pour le 1^{er} devis et 8.500 € pour le 2^{ème}. Accord du conseil pour le 1^{er} devis.
- Peinture de la buvette + vestiaires : 3 devis ont été demandés : 1.158 € - 457 € et 514 €.

Le conseil décide de prendre le moins cher et demander conseil auprès d'un professionnel en ce qui concerne la qualité du produit fourni.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le 22 mars à 20 h 30 : commission finances